



ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de
l'Ariège (09)
Hôtel du Département
5 - 7 rue du Cap de la Ville
09001 FOIX CEDEX

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 22090001300016

Code postal / Ville : 09000 FOIX

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2022RD490

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des Marchés Publics - Mail : smarches@ariege.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : -Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

-Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

-Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

-Attestation de régularité concernant l'emploi des travailleurs handicapés : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

-Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

-Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

-Attestations fiscales et sociales : Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

-Copie Jugement Redressement Judiciaire : Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles : - Attestation d'assurance : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

-Extrait de l'inscription au RCS ou K-BIS : Attestation de moins de 3 mois.

-Références de travaux similaires : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

-Liste des moyens techniques : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

• Description techniques des moyens et mesures employées : Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

-Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.

L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États

membres.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 29 avril 2022 - 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : - Prix des prestations : 60%

- Valeur technique des prestations : 40%

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés, sur tout ou partie des éléments composant leur offre.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement d'un carrefour giratoire au croisement des RD624 et RD29 - Communes de MONTAUT et MAZERES.

Classification CPV : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Aménagement d'un carrefour giratoire au croisement des RD624 et RD29 / Commune de MONTAUT - Aménagement d'un carrefour tourne à gauche au croisement des RD624 et RD29A - Communes de MONTAUT et MAZERES. Canton des Portes d'Ariège.

Travaux de terrassement, assainissement et chaussées.

Délai d'exécution : 4 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Période de préparation de 15 jours à compter de la notification du marché, non comprise dans le délai d'exécution.

Date prévisionnelle de début des travaux : Août 2022

Lieu principal d'exécution : Communes de MONTAUT et MAZERES - Canton des Portes d'Ariège

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux d'exécution des travaux avant la remise de son offre.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis

08 avril 2022